

Préavis N° 01-2023

Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et Gilly I en Affichages Numériques Frontaux.

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 1^{er} mars 2023.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour un crédit d'investissement afin d'équiper les collèges primaires de Rolle et environs d'Affichages Numériques Frontaux (ANF).

1. Préambule

Le 29 avril 2020, une nouvelle version du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) est entrée en vigueur. Cette révision est la mise en conformité nécessaire à la suite de l'application de la LEO en août 2013.

Une nouvelle décision (n° 184), du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a pris effet le 22 juin 2021. Ce document éclaire le déploiement de l'éducation numérique dans les établissements de la scolarité obligatoire, dès la rentrée scolaire 2021/2022, et standardise le déploiement des équipements informatiques. L'éducation numérique est désormais officiellement déployée au niveau du Canton, en phases successives dès la première primaire, puis progressivement dans les autres cycles.

Courant 2021, l'Etat a procédé à un appel d'offres permettant aux communes un achat groupé du matériel correspondant aux standards pédagogiques définis par le Canton. Désormais, conformément à l'article 6 alinéa 2 RCSPS, cet affichage numérique frontal (ANF) sera toujours à charge des communes, mais pour un montant maximum négocié de CHF 2'500.- par local équipé (inclus le support mural fixe) ; ceci pour une durée de garantie de 8 années. Durant cette période, l'entretien et le dépannage seront pris en charge et organisés par la DGEO. Les surfaces d'écritures (panneaux blancs), les frais de montage, de démontage et de transport à l'intérieur des bâtiments seront également à la charge des communes (non-compris dans le forfait de CHF 2'500.-) ; ceci y compris durant la période de garantie de l'ANF. Si ce dernier nécessite d'être installé sur un support réglable en hauteur, ce surcoût devra également être pris en charge par les communes.

Ce groupement d'achat mis en place par la Direction des achats et de la logistique (DAL) offre la garantie de s'équiper en matériel robuste (garantie de 8 ans) à un tarif maîtrisé, dans des conditions légales encadrées. Ceci évite aussi d'engager de fastidieuses et coûteuses procédures d'appel d'offre en interne.

Les enseignants sont désormais formés par le Canton à l'utilisation des écrans du Plan d'Etude Romand (à Rolle, les enseignant-e-s de l'Etablissement Primaire du Cœur de la Côte auront tous suivi une formation d'ici fin 2023) et le matériel pédagogique sera tout prochainement adapté spécifiquement à cet enseignement.

2. Situation actuelle

Enfance & Jeunesse a déjà démarré l'équipement de ces collèges avant la décision du DFJC et de ce fait, le collège du Martinet à Rolle est déjà équipé d'affichage numérique tableaux – beamers depuis de nombreuses années. Le nouveau bâtiment F sur le site du Martinet est entièrement équipé, selon dernière

décision du DFJC. Le collège de Gilly II est entièrement équipé de tableaux interactifs. À la suite de l'appel d'offre du Canton, EnJeu a commencé l'équipement ANF des cycles 1-6P.

La première phase de l'équipement ANF pour les cycles primaires a eu lieu en 2021, avec l'équipement complet du collège des Buttes I et II de Rolle, ainsi que le collège de Dully, pour un total de 19 écrans, installés sur supports mobiles à la demande de la Direction des écoles 1-6P.

EnJeu souhaite aujourd'hui finaliser cette implémentation avec un total de 18 écrans pour les collèges de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et de Gilly I.

Une fois cette dernière phase effectuée, l'ensemble des collèges 1-6P du territoire d'EnJeu sera équipé en ANF. L'ensemble des tableaux noirs des collèges 1-6P aura été enlevé et remplacé par des volets d'écriture directement liés à la structure de l'affichage numérique.



3. Besoins

À la suite de la première phase, il a été constaté par le corps enseignant, qu'un affichage fixe au mur serait plus adéquat pour l'enseignement primaire (besoin de place, les élèves bougeant beaucoup plus dans les cycles 1-6P qu'en 7P-11S, risque d'accident plus élevé dans les premiers cycles, élèves se prenant les pieds dans les supports mobiles, ...).

Il sera donc nécessaire d'enlever l'ensemble des tableaux noirs pour y installer en lieu et place les ANF. De plus, dans les cycles 1-6P, le support devra pouvoir se régler en hauteur et l'ANF devra comporter des volets d'écritures.

L'équipement en termes de câblage et wifi nécessaire au bon fonctionnement des affichages numériques a été réalisé en juillet 2022 en concordance avec le budget 2022. Les classes sont donc prêtes à accueillir ces équipements numériques.

Les tableaux noirs seront proposés aux UAPE qui le souhaitent ou à toute autre association, et seront acheminés à la déchetterie uniquement dans le cas où ils sont déjà trop abîmés ou qu'il est impossible de trouver des repreneurs.

4. Coûts et ligne budgétaire

Désignation	Quantité	Prix TTC
Support écran réglable en hauteur avec volets d'écritures	18	48 078,00 CHF
Ecrans ANF	18	40 413,00 CHF
Installation écrans, livraison et montage	18	18 456,00 CHF
Démontage et élimination tableaux noirs	18	8 317,00 CHF
Retouches peintures / autres 10% (arrondi)		11 500,00 CHF
TOTAL		126 764,00 CHF

5. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 1er mars 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide :

- D'adopter le préavis 01-2023 Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et Gilly I en Affichages Numériques Frontaux.
- D'accorder un crédit de CHF 126'764,00 TTC au Comité de Direction pour l'équipement de ces collèges.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des Affichages Numériques Frontaux.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 8 ans, dès clôture du préavis.

Ainsi adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 23 janvier 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Enfance & Jeunesse

Sylvie Mery
Présidente





Isabelle Houmard
Directrice